



Information presse
Le 01 février 2021

**LA FEDERATION FRANÇAISE DES VEHICULES D'EPOQUE (FFVE) SOUTIEN
UNE PROPOSITION LOI VISANT A CREER UNE VIGNETTE « COLLECTION »
POUR LE MAINTIEN DE LA CIRCULATION DES VEHICULES D'EPOQUE DANS
LES ZONES A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE (ZFEm).**

Depuis la loi d'orientation des mobilité (Lom) de décembre 2019, la **Fédération française des véhicules d'époque (FFVE) travaille au quotidien** à l'obtention d'une **dérogation pour la libre circulation**, dans **les futures zones à faibles émissions mobilité (ZFEm)**, des **voitures détentrices d'un certificat d'immatriculation de collection (CIC)**. Parallèlement à des rencontres avec l'ensemble **des onze métropoles concernées par ces ZFEm**, la **fédération mène une action déterminée auprès de l'Etat**.

Ce travail de sensibilisation à la nécessité de préserver la circulation, sur l'ensemble du territoire, **de véhicules qui roulent peu et sont, par conséquent, moins polluants**, a trouvé un écho tout particulier auprès du Parlement. En effet, **une proposition de loi a été récemment déposée** sur les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat. **Le député Yannick Favennec-Bécot et le sénateur Jean-Pierre Moga** (qui viennent de créer *L'amicale parlementaire des amis des véhicules de collection*) se sont emparés de ce **dossier important pour les collectionneurs, mais aussi pour toute une filière professionnelle qui représente 20 000 emplois**. A leurs côtés **cent cinquante députés et sénateurs ont cosigné ce texte qui allie la préservation de notre environnement et de notre patrimoine industriel**.

Jean-Louis, Blanc, président de la FFVE, se réjouit de « ce texte qui va **redonner espoir à de nombreux passionnés de véhicules de collection**, qu'ils soient collectionneurs ou sympathisants. **La fédération accueille avec enthousiasme cette proposition de loi**. Il est, en effet, plus que jamais **indispensable que les parlementaires fassent évoluer une législation déséquilibrée au regard des différents enjeux, tant environnementaux qu'économiques et de préservation du patrimoine**.

Les véhicules d'époque, qui **ne représentent que 1% du parc automobile, roulent quinze fois moins que la moyenne avec un impact particulièrement négligeable en termes de particules fines**, doivent pouvoir **circuler dans les ZFEm**. C'est pourquoi, comme le prévoit cette proposition de loi, **la création**



Fédération française
des véhicules d'époque

Fédération des clubs, professionnels et musées de véhicules anciens affiliée à la F.I.V.A.
Siège à Paris – Siège administratif : F.F.V.E. – B.P. 40068 – 92105 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex



secretariat@ffve.org – www.ffve.org





d'une vignette de « collection », octroyée gratuitement, uniquement aux véhicules dotés d'une carte grise de collection (CIC), permettrait de préserver l'avenir d'un patrimoine industriel inestimable sans porter atteinte à l'environnement, et d'une filière professionnelle reposant en grande partie sur la transmission des savoirs par l'apprentissage ».

ZFEm : DE GRANDES INSTITUTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES AUX COTES DE LA FEDERATION FRANCAISE DES VEHICULES D'EPOQUE

Dans le cadre de sa mobilisation sur les zones à faibles émissions mobilité, la FFVE a réuni **les plus grandes institutions nationales et internationales** qui, à l'unanimité, **l'ont mandatée pour défendre la position des collectionneurs auprès des pouvoirs publics, l'État et les collectivités territoriales.**



L'Automobile Club de France (ACF)
Le Comité des Constructeurs Français Automobile (CCFA)
Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA), Véhicules Historiques
La Fédération Française de Motocyclisme (FFM)
La Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)
L'Automobile Club de l'Ouest (ACO)
L'Automobile Club de Monaco (ACM), Commission Historique
La Fédération Internationale des Véhicules Anciens (FIVA)
La Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), Commission Historique

A propos de la FFVE

Fondée en 1967, la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) est une association reconnue d'utilité publique (2009) qui a pour but d'encourager, de coordonner et de développer en France la conservation, l'utilisation et la collection de tout véhicule d'époque, quelle qu'en soit la nature. Elle regroupe aujourd'hui 1300 clubs adhérents, 400 professionnels du véhicule ancien, 45 musées et représente plus de 230 000 collectionneurs, propriétaires de plus de 800 000 véhicules d'époque. En 2020, la FFVE a signé un partenariat avec le ministère de la Culture et sera désormais présent lors des Journées européennes du patrimoine.

PPL de Yannick Favennec-Bécot : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3665_proposition-loi
PPL de Jean-Pierre Moga : <https://www.senat.fr/leg/ppl20-174.html>

Relations Médias FFVE

ZR Communication – Shirley RIBEIRO
shirley@zrcommunication.com - 0787240400



Fédération française
des véhicules d'époque

Fédération des clubs, professionnels et musées de véhicules anciens affiliée à la F.I.V.A.
Siège à Paris – Siège administratif : F.F.V.E. – B.P. 40068 – 92105 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex



secretariat@ffve.org – www.ffve.org

